Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260521-DELIB2026_053-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Loïc REVEL, Christian GUILBERT, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Laëtitia LE BELLEGUY, Marylène MIZOULE, Hugues JOSSELIN, Dominique LEBARBIER et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etait excusée : Céline SION *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER)*

Secrétaire de séance : Vincent CHESNAIS

DELIBERATION N° 053/2026 : LOGICIEL DE GESTION DU CAMPING

Vincent CHESNAIS, Adjoint au Maire, rappelle le projet d'acquisition d'un logiciel de gestion pour le camping, cette gestion étant faite actuellement manuellement.

Après étude des devis reçus, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de retenir l'offre de la société WEBLUMA de Lannion pour un montant de 1 500,00 € H.T. (1 800,00 € TTC)**
- Et AUTORISE Monsieur le Maire ou Vincent CHESNAIS, Adjoint au Maire, à signer les documents relatifs à cette acquisition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE

